

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre du mois de décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARC-CHANDEZE, Maire.

**Présents** : Philippe MARC-CHANDEZE, Dominique FUSY Thomas LAFONT, Jos SMORENBURG, Claudette CHAFSEY, Alain HERITIER, Alexandra DUSSABY, Myrtille FERRE, Sandrine KOZAN, Isabelle TRIPEAU,

**Absent** : Béatrice BELLARD.

**Représentés** : Mme Béatrice BELLARD a donné un pouvoir à Mme Sandrine KOZAN.

M FUSY Dominique est désigné secrétaire de séance. Avec l'accord de tous les conseillers municipaux ce sera le cas lors de tous les prochains conseils municipaux.

### **1. Création d'un service instruction des autorisations d'urbanismes au Grand Clermont.**

A partir du 01/07/2015 toute les communes ayant un PLU et appartenant à des EPCI de plus de 10000 habitants devront gérer les autorisations d'urbanismes. La communauté de communes des Cheires a pris la décision de transférer cette compétence au Grand Clermont. Cette disposition est votée à l'unanimité des conseillers. Le maire refera un point avec les membres du bureau de la Communauté de Communes pour avoir tous les avantages et inconvénients d'un tel transfert de compétence.

### **2. Point sur les demandes de subventions.**

Trois demandes de subventions ont été réalisées :

Le Fond Parlementaire

Le Fonds d'Intervention Communale (FIC)

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Ces demandes de subventions ont été réalisées pour financer deux projets :

#### **a) La rénovation du toit et des huisseries des logements dits de « La Cure »**

Le montants de ce projet est de 33 496,43 € et se décompose de la façon suivante :

La toiture : 15 120,75 €

Les huisseries : 18 375,68 €

La demande faite dans le cadre du Fond Parlementaire s'élève à 8 000 €

La demande faite dans le cadre de la DETR s'élève à 10 048,93 € (30% du projet)

Le financement propre de la commune s'élève à 15 447,50 €.

#### **b) La réfection de trois tronçons de voiries**

Le montant total de ce projet est fixé à **55 187 €**. Les voies communales concernées sont :

- Rue de La Gapade pour 11 562 €,
- Rue de la Croix de Loche pour 21 500 €,
- Rue de la Roche Grelet pour 22 125 €.

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 35% dans le cadre du FIC soit à hauteur de 19 315,45 €. Le financement propre de la commune sera donc de 35 871,55 €.

Ces deux projets pourront s'étaler sur 2015, 2016 et 2017 en fonction des subventions accordées. La priorité étant la toiture des logements de la Cure.

La rénovation des logements de la Cure a fait l'objet d'échanges avec les locataires par courrier dans un premier temps et en conseil municipale de ce jour. Les locataires souhaiteraient qu'une compensation soit établie pour le préjudice apporté par les fuites à répétition qui ont rendu inutilisable une pièce de leur logement.

Cette compensation pourrait prendre la forme de l'annulation d'un loyer et/ou d'un abaissement du loyer sur une période de six mois. Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité sur le principe. Néanmoins, aucune décision ne peut être prise ce jour même.

Le Maire effectuera les vérifications administratives pouvant permettre la mise en place de telles mesures. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

### **3. Adhésion au Pôle Santé du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale**

Cette adhésion à ce service concerne en particulier la visite médicale des employés communaux. Elle est d'un montant de 65€ par an et par employé. L'adhésion est votée à l'unanimité.

### **4. Bilan de la location du Gîte de la Poste**

Les recettes charges déduites concernant la location du gîte de la Poste sur l'année 2014 s'élèvent à 3 065,88 €. Ces recettes sont bien inférieures à celles de 2013. Jos SMORENBURG fait remarquer que si ce niveau de recette se maintenait, il ne suffirait pas à assurer les investissements nécessaires pour maintenir le bâtiment en état. Thomas LAFONT propose qu'une étude de location à l'année soit faite.

Un point a été fait sur la gestion du camping qui doit être revue si la commune veut une juste rétribution de son occupation. Ce point devra faire l'objet d'une étude et d'un débat lors d'un prochain conseil municipal.

### **5. Création d'une commission diptère**

Le problème de la présence importante de mouches sur la commune a été évoqué de nombreuses fois et a fait l'objet d'échanges avec les communes voisines qui pour certaines ont le même problème.

Dans ce cadre, il est décidé d'engager une réflexion avec la commune de Cournols. La commission diptère de la commune d'Olloix sera composée des conseillers suivants : Jos SMORENBURG, Thomas LAFONT, Sandrine KOZAN, Claudette CHAFSEY, Philippe MARC-CHANDEZE et Dominique FUSY.

Alain HERITIER précise que dans la mesure du possible et à un certain stade de la réflexion, il faudra associer les agriculteurs Olloisiens. Tous les conseillers sont d'accord avec cette proposition.

## **6. Questions diverses**

### **a) Tarif de l'eau**

Les tarifs de l'eau nécessite une délibération annuelle pour leur réactualisation. Il est décidé à l'unanimité qu'ils restent inchangés. Par contre, le prix d'un nouveau branchement qui est aujourd'hui de 400€ ne représente pas la valeur réelle des travaux. Deux branchements réalisés au mois de décembre par un prestataire sur la commune on coûté chacun 1300€.

De plus, les prix pratiqués sur les communes voisines sont nettement plus élevés. En conséquence, il est proposé de mettre le branchement neuf à **800€ en 2015** et à **1 000€ à partir de 2016**. Cette disposition est votée à l'unanimité des conseillers.

### **b) Assistance information retraite**

Une assistance information retraite pour les personnels communaux à été proposée à la commune. Cette prestation payante n'a pas été retenue par le conseil municipal à l'unanimité.

### **c) Proposition d'acquisition d'une parcelle**

Il a été proposé à la commune d'acquérir une parcelle de terrain vers le pont de la Chabanne : parcelle 14 section ZA appartenant à Mme BAUDONNAT. 5 861 m<sup>2</sup> pour 0,40€/m<sup>2</sup> soit 2 344€.

Cette proposition n'est pas retenue : 7 voix contre et 4 abstentions.

### **d) Le fond de garantie**

Les dommages subits par M. PLANEIX ont occasionné une indemnisation de 314 298,08 €. Le fond de garantie pour la deuxième fois se retourne vers la commune pour obtenir un remboursement de cette somme. L'avocat qui avait suivi le dossier pour la commune nous conseille de ne pas donner suite au courrier.

### **e) Don pour l'église**

M. Robert BATISSARD fait un don à la commune de 500 € pour rénover le Cœur ou la porte d'entrée de l'église.

De plus, M BATISSARD propose du mobilier récupéré dans une église de Royat.

### **f) Arrêté d'interdiction de circulation pour les véhicules deux et quatre roues de loisirs**

Dernièrement, face à plusieurs incivilités de motards (enduro, cross) dans les chemins de la commune et après plusieurs plaintes d'olloisiens, le Maire a pris un arrêté d'interdiction de circulation permanente des véhicules de loisirs (2 et 4 roues) sur les chemins de la commune.

Il reste à acheter et installer les panneaux qui permettront l'entrée en vigueur de cet arrêté.

L'application d'un tel arrêté nécessite de rechercher des exemples réalisés sur d'autre commune et à solliciter l'appui de Parc des Volcans. Alexandra DUSSABY est chargée de réunir les informations et appuis nécessaire.

### **g) Chantier du RIS**

Le chantier d'assainissement et d'eau pluviale du Ris a été stoppé en novembre dernier avec l'effondrement de la grange de M. AMARI.

Aujourd'hui, après l'intervention des différents experts d'assurances et la mise en sécurité du chantier, les travaux peuvent reprendre. Le cabinet d'étude EGIS à fait un complément d'étude afin de retenir une solution permettant d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise. La solution technique est maintenant bien établie et les travaux vont se poursuivre.

En parallèle, plusieurs travaux complémentaires au projet doivent être engagés pour le bien de la collectivité :

- prolongation de la récupération des eaux pluviales au niveau de la bergerie de M. DABERT, chemin de la Croix de Loche,
- busage du fossé dans la parcelle n°220 section ZI (jouxte la D150)
- regard droit prélèvement d'eau
- Caniveau et grille EP rue de la « Charreyrade »

Tous ces travaux complémentaires occasionnent un surcoût de 36 561,63 €. Il faut rappeler que l'estimation initiale des travaux du Ris était de 205 000 € et que le devis de l'entreprise retenue a été de 139 709,40 €. A ce jour 46 564 € ont été payés. Ces travaux complémentaires sont approuvés à l'unanimité.

#### **h) Défibrillateur**

IL est proposé de mettre un défibrillateur accessible au niveau de la mairie. L'hypothèse d'en mettre un second à « Grandchamp » n'est pas retenue. Cette disposition est votée à l'unanimité.

#### **i) Convention pour le déneigement**

La commune souhaiterait passer une convention avec une personne habitant Olloix ayant la formation nécessaire pour utiliser la déneigeuse et pallier à une hypothétique absence de l'employé communal. A ce jour nous n'avons pas de solution.

#### **j) Eclairage public**

Il est proposé qu'une information soit réalisée par Virginie DELAGE du Parc des Volcans sur l'éclairage public. Le but de cette information est de mieux gérer l'éclairage public en fonction des besoins de la population. Cette information sera organisée par Alexandra DUSSABY.

#### **k) Achat du terrain pour la rénovation de la station d'épuration**

La rénovation de la station d'épuration passe par l'achat d'une portion de 1 700 m<sup>2</sup> de la parcelle 110.section ZE. Le terrain a été borné et un accord a été conclu avec les propriétaires. Le coût d'acquisition est de 1 700 €.

#### **l) Médiathèque de la communauté de communes**

Suite à la mise de sa nouvelle équipe de gestion, la médiathèque de la communauté de communes des Cheires recherche des bénévoles.

#### **m) Offre de service du SIEG**

Le 31/12/2015, les tarifs réglementés pour les contrats supérieurs à 36kva n'existeront plus. Dans ce cadre, le SIEG propose de faire un groupement d'achat. A priori la commune n'a pas de contrat ayant ces caractéristiques. Dominique FUSY vérifiera les contrats de la commune pour s'assurer d'éventuelles démarches à réaliser.

#### **n) Subventions aux associations**

Les subventions supplémentaires de 500 € à chacune des associations « Olloisirs » et « Les Trois Puits » n'ont pas été versées. Dominique FUSY s'assurera que cela soit réalisé dans les prochains jours.

#### **o) Réunion publique**

Une réunion publique se tiendra le **samedi 17 janvier 2015 à 10h00 dans la salle du Préau.**